

Je participe en 5 étapes !



S'INFORMER

De septembre à décembre 2024

Prendre connaissance des documents d'accompagnement de la session, explorer le [site internet](#) du dispositif, s'inscrire aux webinaires... Pour suivre toute l'actualité du concours, vous pouvez vous inscrire à sa [lettre d'information](#).



S'INSCRIRE

Du 23 septembre 2024 au 1er février 2025

[S'inscrire à la session](#) sur ADAGE ou sur le site internet selon votre profil.

NB : en vous inscrivant, vous recevrez les informations utiles à un rythme mensuel ; toute inscription peut être modifiée au cours de l'année.

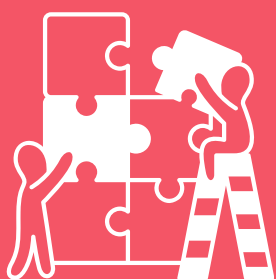


CONSTRUIRE

Tout au long de l'année

Construire son projet librement : pas de nombre limite d'élèves, production libre. Avant la mi-mars, donner une forme finale à son projet : production textuelle (livre, magazine, BD), audio et/ou visuelle (chant, chorégraphie, vidéo, podcast), numérique (site web, genially...).

NB : vous êtes limité à des formats de 4min (audio/vidéo) et 20 pages PDF (ou équivalent), et un poids de 700 Mo maximum.



FINALISER

Avant le 28 mars 2025

Préparer son [dossier de participation](#) comprenant : la production finale, les autorisations obligatoires de droits d'auteur et de droit à l'image remplies et signées - fusionnées en un seul fichier, l'export de son inscription sur ADAGE, un dossier de présentation (10 pages maximum) et jusqu'à 3 pièces additionnelles.



DÉPOSER, ANTICIPER

Jusqu'au 28 mars 2025 [dernier délai](#)

[Déposer son dossier](#) de participation sur le site internet du concours. Vous devrez remplir un formulaire en ligne puis déposer un à un les différents fichiers de votre dossier. La procédure s'effectue en une seule fois : les renseignements ne seront pas sauvegardés en cours de saisie. Nous vous invitons à les saisir sur un document Word en cas de bug informatique entraînant une reprise de procédure depuis le début.

NB : vous recevrez un message de confirmation de l'envoi de votre dossier. Celui-ci fait office de garantie pour votre participation.



Attention : pour les académies de Nouvelle Calédonie, de Wallis-et-Futuna et les établissements d'enseignement du français à l'étranger suivant un rythme sud, ces étapes suivent un autre calendrier disponible [ici](#).